

Actions du Secrétariat suite aux décisions et recommandations des membres découlant de Vingt-septième Conférence (2016) du PROE

Question	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
<p>6.1 Point sur le renforcement des liens régionaux</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ charge le Secrétariat de produire un rapport interne sur les rôles, les accomplissements et les coûts des chargés de pays, d'en rendre compte à la Conférence du PROE en 2017 et de fournir des propositions, si besoin, de coût et de mise en place d'une analyse des coûts et des bénéfices de l'organisation des chargés de pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation en interne des chargés de mission bénéficiant d'un financement de base a été préparée et récapitulée dans un document relatif au point 6.1 de l'ordre du jour de cette conférence. • Des détails supplémentaires ont été recueillis à partir de l'évaluation des modalités de réalisation de projets (PEBACC) des chargés de projets nationaux. Ces éléments sont pris en compte dans la révision structurelle du Secrétariat et l'élaboration d'une stratégie du PROE sur la présence dans les pays et le personnel décentralisé.
<p>6.2 Accès au Financement climatique – Fonds pour l'adaptation et Fonds vert pour le climat</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ prend en compte et conseille le Secrétariat sur les pays et/ou les priorités régionales qu'elle souhaiterait que le FA ou le FVC traite ; ➤ charge le Secrétariat de renforcer ses propres capacités afin de soutenir la capacité des Membres à accéder aux financements pour lutter contre le changement climatique, notamment à travers le soutien à la « préparation » dans le cadre du FVC ; et ➤ charge le Secrétariat de rassembler des informations concernant des initiatives existantes afin de renforcer les capacités des Membres du PROE et de leur permettre d'accéder aux financements pour lutter contre le changement climatique. 	<p>LE PROE a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développé et approuvé 3 projets pour les Membres des ÉTIO (notamment une subvention de préparation) pour une valeur combinée de 30 m USD via le FVC et le FA • collaboré avec l'UICN (et d'autres) pour développer un concept de Programme de résilience de l'écosystème côtier et marin pour le FVC • développé par l'intermédiaire du projet iCLIM un navigateur pour les financements climatiques afin de proposer des informations actualisées et des conseils sur l'accès à ces financements • invité les pays à exprimer leur intérêt pour obtenir un accès à la préparation pour le FVC et travaille actuellement avec plusieurs États en ce sens • aidé 8 ÉTIO (États fédérés de Micronésie, îles Fidji, Kiribati, îles Salomon, Samoa, Palaos, SI, Tuvalu) à renforcer leurs capacités institutionnelles nationales afin de planifier et coordonner l'accès à et la gestion des financements climatiques efficacement par le biais du Renforcement institutionnel de l'USAID pour le projet d'adaptation au changement climatique. • apporté son soutien technique pour l'accès des Membres des ÉTIO aux ressources du FVC, notamment pour le développement du projet de protection côtière aux Tuvalu, le projet de protection côtière aux Tonga financé par le FVC, et les projets de sécurité hydrique en Rép. des îles Marshall pour le FVC qui est dirigé par le PNUD • augmenté sa capacité en créant l'Unité de coordination de projets, complétée par la capacité technique du programme de bénévolat du Corps de la Paix (Peace Corp Response Volunteers, PCRV) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande, pour accroître l'aide aux

Question	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
		<p>Membres des ÉTIO pour l'accès au financement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> été dans l'impossibilité d'avoir accès à la Préparation du FVC pour augmenter les capacités du Secrétariat en raison d'orientations politiques peu claires du FVC et des intérêts concurrents des pays. Le PROE envisage de le faire à la première occasion.
<p>6.3 Point concernant l'accréditation PTM auprès du FEM</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ examine la voie de l'approche programmatique pour la programmation FEM-7 des États insulaires océaniques ; ➤ invite les États membres à identifier et à demander le soutien dont ils ont besoin pour accélérer la programmation complète de leur STAR FEM-6 ; et ➤ convient que le Secrétariat doive maintenir des capacités améliorées et continuer à renforcer sa fonction en tant qu'agence exécutive et agence de mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le PROE apporte son soutien au groupement océanique dans la mise en place de sa première stratégie d'engagement pour le FEM (pour FEM-7). Cette stratégie, si elle est adoptée, servira à guider les États insulaires océaniques pour parvenir à collaborer efficacement dans le cadre du partenariat avec le FEM destiné à garantir une planification initiale correcte pour établir des priorités et programmer un financement FEM-7 lorsque le nouveau cycle commence. La stratégie promeut des voies permettant d'accélérer leur accès aux financements du FEM, comme l'identification des priorités nationales et régionales et la recherche de conformité au mode de prestation le plus approprié : (approche de moyenne, grande envergure ou programmatique). Les pays insulaires océaniques collaborent avec leur Agence exécutive du FEM pour compléter leur programmation FEM-6 et remplir les documents de projets soumis au Secrétariat du FEM.
<p>6.4 Centre océanique sur le changement climatique</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ remercie les gouvernements du Japon et des Samoa pour leur soutien généreux au Centre océanique sur le changement climatique, et demande à la présidence de la Conférence du PROE de remettre au Japon et aux Samoa une note d'appréciation ; et ➤ appuie la proposition que le PROE convoque un petit Comité directeur des Membres et des agences du CORP pour lancer une consultation régionale quant à la vision régionale, au modèle opérationnel et aux modalités de gouvernance du PCCC, et pour interagir avec le processus du groupe de travail mandaté par les dirigeants afin de développer le Partenariat pour la résilience du Pacifique, en vue de mettre en œuvre le FRDP. 	<p>Consulter le point 6.3 de l'ordre du jour de l'Observatoire océanique sur le changement climatique (PCCC) pour connaître le statut des actions entreprises.</p>
<p>6.8 Plan stratégique du PROE</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ charge le Secrétariat de collaborer étroitement avec les Amis de la présidence afin d'achever le Plan de mise en œuvre des performances (PIP) et le Cadre de résultats, et de rendre compte de l'avancement lors de la Conférence du PROE de 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de PIP a été élaboré avec le groupe des Amis de la présidence et est présenté lors de cette rencontre au point 7.1 de l'ordre du jour
<p>6.9 Rapport du Comité d'audit</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ fait sien le rapport du Comité d'audit pour la période allant de juillet 2015 à juin 2016, et 	<ul style="list-style-type: none"> Le CC a noté la politique de change achevée par le Secrétariat en décembre 2016 dans le cadre de l'aide au projet MSP.

Question	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	<p>demande d'être tenue informée de la suite donnée par le Secrétariat aux..</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La révision de la politique en matière de réserve n'a pas été achevée. Elle est programmée pour décembre 2017. • Un mécanisme pour surveiller et examiner le non-respect du Secrétariat sur le niveau de réserve à préserver sera intégré à la politique de réserve révisée. • Le CC a examiné les comptes financiers 2016 présentés par le conseiller financier et administratif et a noté des résultats financiers excédentaires et une réduction conséquente des pertes de change. Le CC reste préoccupé par la réserve négative dans l'état de situation financière du 31 déc. 2016. • Un spécialiste des risques a été recruté dans le cadre du programme de volontaires du Corps de la paix pour compléter le registre de gestion des risques et mettre à jour les nouveaux risques au nom du Secrétariat. • L'unité AI a demandé à obtenir du personnel supplémentaire dans le Plan de travail annuel et le budget 2018, mais cela dépend de la disponibilité des ressources financières du budget de base • L'audit interne continuera de suivre la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des risques par le Comité de risque et le rapport du Comité d'audit. • La sensibilisation à la prévention des fraudes et au lancement d'alerte est menée dans le cadre de sessions d'intégration de nouveaux membres du personnel par l'auditeur interne.
<p>6.11 Point concernant le Cadre océanien pour un développement résilient ; une approche intégrée pour répondre au changement climatique et assurer la gestion des risques de catastrophes</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ charge le Secrétariat de continuer de travailler en étroite collaboration avec les Membres, les agences du CORP et les partenaires concernés à la mise en œuvre du FRDP afin d'assurer une bonne gouvernance intégrée du FRDP et le meilleur emploi des ressources techniques et politiques de la région afin de renforcer la résilience océanienne au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes naturelles ; et ➤ charge le Secrétariat de rendre compte des avancées réalisées lors de la Conférence du PROE de 2017. 	<p>Le Secrétariat a participé au groupe de travail du PRP tel que cela a été noté lors de la conférence au point 6.3 de l'ordre du jour</p>
<p>6.12 Modalités de gouvernance des conférences bisannuelles du PROE</p>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ convient de créer un comité exécutif, qui sera l'organe décisionnel lors des années qui séparent les conférences bisannuelles du PROE ; ➤ convient également que le comité exécutif sera composé de la Troïka et de quatre membres supplémentaires représentant la Mélanésie, la Micronésie, la Polynésie et les Membres métropolitains ; ➤ convient en outre que le Secrétariat, en collaboration avec le groupe des Amis de la présidence, élabore pour le comité exécutif un 	<p>Consulter le point 8.1 de l'ordre du jour sur les modalités de gouvernance des conférences bisannuelles du PROE pour connaître le statut des actions entreprises.</p>

Question	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
	<p>mandat qui suive les principes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il s'agira d'un organe décisionnel majeur lors des années qui séparent les conférences bisannuelles du PROE 2. Les Membres seront désignés de sorte à être représentés de façon équitable 3. Il s'agira d'un mécanisme viable et économique 4. Il s'agira d'un mécanisme flexible qui pourra accueillir de nouveaux membres le cas échéant 5. Il s'agira d'un mécanisme qui veillera à ce que le Secrétariat continue de rendre des comptes aux Membres 6. Les autres mécanismes de gouvernance (Troïka et Comité d'audit) resteront en place <p>➤ note que le mandat devrait inclure un règlement intérieur définissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la représentation des sous-régions et des Membres métropolitains • Les modalités relatives à la présentation du rapport du Comité exécutif aux Membres • Un premier examen du mécanisme à la Conférence de 2019 <p>➤ demande au groupe des Amis de la présidence de présenter un rapport sur le projet de structure et de mandat du Comité exécutif à la Conférence 2017 du PROE et d'y inclure une évaluation comparative des coûts entre les conférences du PROE tenues à Apia et celles tenues ailleurs ; et</p> <p>➤ convient que la première réunion du Comité exécutif suivra immédiatement la Conférence 2017 du PROE et que les réunions suivantes se tiendront annuellement. Dans un souci d'économie, le Comité tirera profit des autres réunions régionales pour organiser des réunions conjointes et tiendra également des consultations électroniques..</p>	
<p>7.2 Financement durable</p>	<p>La Conférence:</p> <p>➤ prend note des progrès réalisés au niveau des mesures visant à assurer un budget durable et charge le Secrétariat, en collaboration avec les Amis de la Présidence, de continuer à fournir des rapports aux Membres sur les possibilités et les mesures pouvant atténuer les pressions exercées sur le budget de base du Secrétariat d'ici la fin du mois de mars 2017. Les solutions développées seront examinées et utilisées par le Secrétariat pour guider la préparation du budget 2018-2019, si cela est jugé nécessaire ;</p> <p>➤ note que le Secrétariat fournira un rapport trimestriel concis à la Troïka et aux Membres concernant les résultats réalisés par rapport au budget pour le financement de base, du programme, de réserve, et des projets ; et</p> <p>➤ charge le Secrétariat de terminer les politiques relatives aux taux de change, aux réserves et au recouvrement des coûts d'ici décembre 2016 et d'informer les Membres de toute exemption à ces politiques..</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pressions exercées sur le budget de base sont essentiellement dues à des revenus insuffisants pour soutenir les principales opérations grâce aux contributions des Membres, aux charges de gestion des programmes et aux recettes diverses allouées par des bailleurs. Le Partenariat océanien sur les espèces envahissantes 2018-2019 comprend un objectif de résultat pour la mise au point d'un cadre stratégique sur l'engagement des bailleurs qui permettrait d'identifier et de cibler des sources supplémentaires de revenus, y compris d'autres bailleurs de fonds moins traditionnels. La nouvelle politique de recouvrement des coûts doit améliorer le paiement de certains coûts de base facturés pour les projets (coûts directs) et alléger ainsi les engagements qui sont reportés sur les frais de gestion des programmes. Des suivis réguliers auprès des Membres se sont révélés fructueux pour améliorer la collecte des cotisations des Membres dans les délais. • Des mises à jour trimestrielles effectuées en

Question	Ref	Demande des pays/Décisions de la Conférence
		<p>temps utiles ont été faites à la Troika et aux Membres via le comité des Amis de la Présidence, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> De nouvelles politiques relatives aux taux de change, aux réserves et au recouvrement des coûts ont été mise en place en décembre 2016 et adoptées en janvier 2017.
8.3 Nomination des commissaires aux comptes	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ prend en compte le document et approuve la nomination de BDO Samoa pour une (1) année seulement, afin de vérifier les comptes financiers de 2016 du PROE, tout en réaffirmant que BDO ne pourra être sélectionné l'année suivante et qu'un nouvel appel d'offres sera lancé en 2017. 	<p>Un appel d'offres pour les audits de 2018 et 2019 des comptes du PROE actuellement affiché pour lequel il faut répondre avant le 16 juin 2017. Le BDO n'est plus admissible à des fins de considération. Sujet d'un document de travail 10.4 à l'ordre du jour de cette conférence.</p>
9.2.1 Résultats du projet Finlande-Pacifique visant à réduire la vulnérabilité des États insulaires océaniques	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ encourage le PROE à explorer les opportunités par le biais d'une proposition au FVC et à d'autres bailleurs de fonds visant à reproduire les enseignements tirés du projet FINPAC et combler les lacunes identifiées. 	<p>LE PROE a soutenu avec succès le Vanuatu pour l'obtention d'une subvention de 20 millions afin de faciliter la mise en place de Services d'information sur le climat, notamment en se fondant sur les démarches et les leçons apprises grâce au projet FINPAC. Le PROE étudie actuellement la possibilité d'établir un partenariat sur un projet FVC avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge.</p>
9.2.4 Progrès et avenir du PSPCC - Suivi régional du Pacifique : intégration et Mécanisme régional d'appui technique	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ donne l'instruction au Secrétariat de veiller à ce que les outils et les approches d'intégration élaborés au titre du programme stratégique soient intégrés aux services techniques du PROE afin d'aider les Membres à régler les problèmes liés à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe ; ➤ sollicite l'avis de la Conférence sur l'avenir du RTSM une fois que le PSPCC-RP sera arrivé à son terme le 1er juin 2017 ; et ➤ demande au Secrétariat de fournir un rapport sur l'utilité des outils d'intégration et du mécanisme régional d'appui technique d'ici la fin du mois d'octobre 2016 au plus tard. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des outils d'intégration et des approches dans la matrice des objectifs stratégiques et organisationnels du PROE dans le Partenariat océanique sur les espèces envahissantes 2018-2019 Le Secrétariat a transmis un rapport avec des commentaires des pays avec leur appréciation sur le travail des outils d'intégration et le RSTM pour aider les pays dans le processus d'intégration de l'ACC/de la RRC dans leurs programmes généraux de développement. Le futur statut du RTSM est le sujet du point 12.2.2 de l'ordre du jour de cette conférence
